

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1119 DU 22 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**LE CHIFFRE
DU MOIS :**

74 290
Chômeurs
En juillet

DES MINISTRES

DANS UN HÔTEL

QUI BAFOUE

LE DROIT DU TRAVAIL

1 LA NATION N°1119 / MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

Nombre de pages :19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

LA JUSTICE DOIT CHANGER

C'est devenu une habitude que de dire que la justice fonctionne mal en Guadeloupe. Elle est très en deça de ce que peut légitimement en attendre un citoyen du 21^e siècle . En effet , parmi les services publics qui nous sont imposés par la France avec l'approbation des conservateurs de droite et de gauche de l'ordre colonial et malgré les interdictions formelles du droit international de la décolonisation celui de la justice fait parti des services dont beaucoup se plaignent notamment quand ils ont eu le malheur d'être confronté à elle . Plusieurs raisons à ces dysfonctionnements : une justice administrée par des agents externes à notre pays et qui selon les remarques pertinentes d'un des historiens de l'administration française, Pierre Legendre, est un des outils de l'assimilation, cette politique qu'a imposé la France aux territoires et peuples qu'elle a conquis . Le rôle de la justice selon Legendre est de supprimer notre structure sociale et culturelle pour en extraire tout ce qui est différent du modèle central et surtout considéré comme sauvage ; la longueur des procédures qui s'éternisent et se perdent dans le maquis du silence ; l'incompréhension des décisions qui frisent l'inéquité ; le coût de plus en plus élevé de la prestation avec la multiplication de taxes de plus en plus lourdes et l'obligation de plus en plus courante d'avoir un avocat dont les prix ne sont pas à la portée de tous pour pouvoir se défendre ce qui est probablement contraire à la législation européenne . L'aide juridictionnelle est de peu d'utilité en face des inégalités d'accès . Dans une société composée de femmes et d'hommes libres, les justiciables doivent pouvoir se défendre eux même sans être assimilé à des sauvages par les acteurs de ce système fermé malheureusement de plus en plus déconnecté de notre société. La Guadeloupe doit pouvoir disposer d'un service public de la justice nettement meilleur que celui que nous avons actuellement . La réforme de cette institution est de plus en plus nécessaire dans une société où la production des normes s'intensifie et qui est devenue malgré elle le principal instrument de régulation sociale . Une réforme de cette nature exige au préalable, évaluations , réflexions et débats .

L' UGTG INFORME QUE DES MINISTRES FRANÇAIS RÉSIDENT DANS UN HÔTEL QUI BAFOUE LE DROIT DU TRAVAIL

Comment des Ministres de la République peuvent-ils séjourner dans un hôtel qui ne respecte pas le droit du travail ? C'est la question que pose DOMOTA de l' UGTG sur le site internet de ce syndicat .

Depuis le 21 Octobre, les salariés des hôtels SALAKO et AUBERGE DE LA VIEILLE TOUR de Guadeloupe sont en grève.

Que réclament – ils ?

Principalement l'application de la convention collective des hôtels de Guadeloupe, l'application de l'accord BINO et de tous les accords d'entreprise signés.

Face à eux des mercenaires de l'hôtellerie qui veulent supprimer la convention collective de Guadeloupe et qui refusent d'appliquer le droit du travail malgré toutes les aides publiques. Ainsi, au-delà des exonérations de charges et autres CICE, Pacte de responsabilité,etc

- Le Conseil Régional de Guadeloupe a voté une aide de 2,5 millions d'euros pour le groupe FABRE, propriétaire de l'hôtel SALAKO, sans aucune contrepartie (comme d'habitude) ;

- Mieux encore, l'AUBERGE DE LA VIEILLE TOUR est le nid des Présidents et autres ministres en visite officielle en Guadeloupe et reçoit ces jours-ci les ministres Ségolène ROYAL et PAU-LANGEVIN.

Questions :

- Comment peut-on fournir de l'argent public à des entreprises qui ne respectent pas le droit du travail ?

- Comment des ministres de la république peuvent-ils séjourner dans un hôtel qui ne respecte pas le droit du travail ?

LA 2^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

C'est ce matin que s'est ouvert les travaux de la 2e édition de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique . Pendant trois jours, les meilleurs experts internationaux vont plancher (à Gosier notamment, mais également à Basse-Terre), sur les problématiques environnementales spécifiques des régions ultra-périphériques (Rup), notamment d'Outre-mer. Sont également concernés les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) et les Petits États insulaires en développement (PEID). Les sujets d'intérêt commun ne manquent pas : disparition d'espèces et d'habitats, propagation d'espèces envahissantes, pollution des milieux naturels, développement de l'économie verte et bleue, recherche de solutions innovantes et accès aux ressources financières sont autant de problématiques qui prennent de l'ampleur au fil des ans. La Conférence Internationale sur la Biodiversité et le Changement Climatique se déroule en présence de : - Orlando SMITH, Premier ministre du Gouvernement des Iles Vierges Britanniques- Ségolène ROYAL, Ministre français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie - George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outremer - Braulio F. DE SOUZA DIAS, Secrétaire exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique - Nicolas HULOT, Envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la Planète. La Conférence aboutira à l'élaboration d'un plan d'actions afin de protéger le patrimoine naturel des RUP, PTOM et PEID, et favoriser les initiatives de coopération internationale.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

EN 2015 L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DEVRAIT DIMINUER .

La Banque postale a confirmé, ce 22 octobre, les sombres perspectives sur la tenue des investissements des collectivités territoriales, prédisant un fort recul qui pourrait avoisiner les 15% au cours des années 2014 et 2015. Le phénomène est bien connu des experts des finances locales. Ceux-ci ont toujours observé une décélération de l'investissement des communes et de leurs groupements après un scrutin municipal. Les nouvelles équipes ont

en effet besoin de temps pour mettre en route leurs projets. Mais, cette année, le recul est plus profond. Il sera "l'un des plus forts depuis les premières lois de décentralisation" datant de 1982, estime la banque. Le reflux le plus important devrait concerner les communes (-10,2%) et les intercommunalités (-5,6%). Il serait de l'ordre de 3,4% pour les départements et régions, collectivités dont les élus arrivent à la fin d'un mandat. Rapportée au nombre d'habitants et calculée après neutralisation de l'inflation, la dépense d'investissement des collectivités serait plus faible en 2014 (794 euros) qu'en 2004 (851 euros). En 2015, cela ne va pas s'arranger. La banque table pour l'année prochaine sur un recul de l'investissement public local "de même ampleur [qu'en 2014], voire plus". "Cette succession de deux baisses aussi fortes serait une première", assure l'établissement bancaire. L'épargne brute, grâce à laquelle les collectivités financent majoritairement leurs investissements, serait en recul de 5,6% cette année. Ceci résulte de l'atonie des ressources des collectivités. Pour la première fois, les dotations de l'Etat aux collectivités ont diminué de 1,5 milliard d'euros cette année. Quant aux recettes fiscales, elles n'auraient progressé que de 1,4% sans les nouvelles ressources allouées aux départements. Dans le même temps, les dépenses de gestion des collectivités territoriales (+2,9% en 2014) ne décèlent que lentement. "La maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement demande plus de temps", fait remarquer la Banque postale.

Ce phénomène touchera particulièrement la Guadeloupe . Les collectivités locales investissent beaucoup.Si l'investissement public diminue c'est le PIB qui va en pâtir .

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RENOUVELLE LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

L'Assemblée générale des Nations Unies a renouvelé mardi le tiers des membres du Conseil des droits de l'homme, soit 15 sièges.

6 LA NATION N°1119 / MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

L'Albanie, le Bangladesh, la Bolivie, le Congo, El Salvador, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Lettonie, le Nigeria, le Paraguay, les Pays-Bas, le Portugal et le Qatar ont été élus pour un mandat allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Parmi ces pays, le Congo, l'Inde et l'Indonésie, dont le mandat expirait en décembre 2014, ont été reconduits. Avec respectivement 136 et 120 voix, la Thaïlande et le Costa Rica n'ont pas été réélus. Créé en 2006 pour remplacer la Commission des droits de l'homme, le Conseil est renouvelé par tiers tous les ans. Ses 47 membres sont élus pour trois ans au scrutin secret par la majorité des Membres de l'Assemblée générale. Les régions d'Afrique et d'Asie-Pacifique ont chacune 13 sièges. L'Amérique latine et les Caraïbes ont 8 sièges, l'Europe occidentale, 7 sièges et l'Europe orientale, 6 sièges. A partir de janvier 2015, le Conseil des droits de l'homme sera composé des 47 pays suivants : Albanie, Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Émirats arabes Unis, Estonie, États-Unis, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Qatar, Sierra Leone, Venezuela et Viet Nam.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

UN INTERVIEW DE ÉRIC TOUSSAINT sur Les fonds vautours .

Eric Toussaint est politologue, professeur universitaire, militant et président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), avec des opinions fortes sur la finance internationale. Lors d'un dialogue avec Página 12, il définit les fonds vautours comme une version extrême du capital financier et leurs actions comme un danger pour la stabilité de la région. Membre de la Commission présidentielle d'Audit Intégral du Crédit public en Equateur.

Interview réalisé par Goldenberg pour le quotidien argentin Página 12.

Pouvez-vous expliquer votre opinion selon laquelle les fonds

vautours sont la version extrême du capitalisme financier ?

Les fonds vautours sont l'avant-garde, suivie des bataillons, qui ont pour nom Goldman Sachs, JP Morgan, Citibank, Santander, etc. Je considère qu'il y a aussi, derrière tout cela, l'intention sournoise des États-Unis d'intervenir dans la région. La dette externe est un puissant instrument de subordination de l'Amérique latine, un instrument qui vise à obliger la région à se réengager dans des politiques néolibérales. C'est ce qui se passe actuellement en Europe, laboratoire de la nouvelle offensive des politiques néolibérales.

Considérez-vous dès lors que la sentence du juge Griesa est une offensive à l'égard non seulement de l'Argentine mais aussi de toute la région ?

Selon moi, la sentence du juge Griesa est une tentative visant à faire rétrocéder l'Amérique latine à la situation qui prévalait à la fin du XIXème siècle et au XXème siècle, quand les États-Unis dictaient leurs conditions aux débiteurs, sans respecter la souveraineté des pays débiteurs et en favorisant cyniquement les créanciers. On le voit, les fonds vautours achètent des titres de la dette pour ensuite poursuivre en justice les pays. De ce fait, je pense qu'il s'agit d'une régression qui vise toute la région. Il y a plus de 20 ans, le Fonds NML poursuivait déjà le Pérou et avait obtenu, avec la complicité de Fujimori, une compensation importante. Le comportement des fonds vautours n'est pas nouveau, il est bien connu. La nouveauté réside ici dans l'arrogance du juge Griesa et la réaction de l'Argentine. Dans le cas du Pérou, Fujimori accepta de payer la compensation et en contrepartie le Fonds mit à sa disposition un avion afin de l'aider à fuir le pays.

Vous avez travaillé au sein de la Commission présidentielle d'audit de la dette créée en 2007 en Equateur par Rafael Correa. Quels enseignements la région peut-elle tirer de cette expérience ?

L'action du président Rafael Correa en ce qui concerne la dette est une source d'inspiration : depuis l'Exécutif, il a émis un décret visant la création d'une commission d'audit. Il a désigné des membres dotés de vastes compétences, issus de la société civile, des mouvements sociaux, etc. La décision prise par l'Exécutif de

mettre en place une commission afin d'auditer 30 ans d'endettement, de 1976 à 2006, est une initiative très intéressante. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune autre initiative de ce type, à l'exception de l'initiative de Getulio Vargas, président du Brésil en 1933, mais à laquelle les mouvements sociaux n'étaient pas associés. A l'époque, ce fut néanmoins un succès : sur base des résultats de l'audit, il réussit à imposer une réduction de 70 % de la dette. En Equateur, la Commission a travaillé 14 mois afin d'identifier la partie illégale et/ou illégitime de la dette. Il s'agissait d'un audit intégral, il ne s'est pas limité au point de vue comptable ou juridique. Nous avons pris également en compte l'impact social, humain, environnemental des politiques et des projets financés par la dette. Je pense à de grandes infrastructures : nous avons par exemple examiné les effets et impacts sur la population de grands barrages hydroélectriques. Selon moi, il est fondamental de mener un audit en Argentine : la dette contractée depuis 1976 est illégitime et cela doit être prouvé. Ce sont des décennies d'endettement illégitime : la dette contractée par la junte militaire (1976-1983), celle contractée par Carlos Menem avec son programme de privatisation dans les années 1990, le « méga-échange » (Megacanje) de Cavallo en 2001, etc. Dès lors, je pense qu'il est indispensable de mettre en place un processus d'audit.

Quels effets aura la résolution de l'ONU visant à établir un cadre juridique multilatéral pour les opérations de restructuration de la dette publique ?

Le débat sur ce thème a été transféré au sein de l'Assemblée générale des Nations unies : c'est l'aspect fondamental et positif de ce vote [4]. Le fait que l'Assemblée générale des Nations unies se saisisse de cette question est très important et témoigne d'une préoccupation mondiale. Néanmoins j'insiste : je considère que la solution réside dans les décisions souveraines unilatérales des pays concernés. Je ne vois franchement aucun effet concret à attendre de cette résolution. Il peut y avoir des effets politiques sur la scène internationale, et c'est très important. Cela me semble fondamental au sein du monde actuel où le droit international n'est pas réellement respecté et où les Etats les plus puissants imposent leur volonté. Par exemple, par ses actions à l'encontre du peuple palestinien, Israël ne respecte pas le droit international. D'une manière générale, les États-Unis ne respectent pas la Charte de l'ONU ni la compétence du tribunal de La Haye. Dans ce monde, le

monde réel, non pas celui auquel nous aspirons, la volonté des plus puissants prévaut, bien que la majorité s'oriente dans une autre direction. Dès lors, je le réaffirme : seuls des actes unilatéraux fondés sur le droit international peuvent apporter une solution réelle au problème de la dette. Qu'est-ce que j'entends par là ? Comme il n'y a pas d'instances juridiques internationales capables d'intervenir efficacement, ce sont les pays endettés eux-mêmes qui sont en mesure de faire prévaloir leurs lois sur les lois contrôlées par les créanciers.

Concernant le vote de cette résolution sur la dette externe au sein de l'ONU, quelle est votre analyse des absentions ? En particulier celles des pays européens, parmi lesquels beaucoup sont dans des situations limite, comme la Grèce ou l'Espagne ?

Quand le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ou le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont été adoptés, les Etats-Unis et plusieurs pays européens ont voté contre. Ce n'est pas une attitude surprenante ou nouvelle. Depuis 30 ou 40 ans, les avancées au sein des Nations unies s'accomplissent contre la volonté des Etats-Unis et de pays européens, ou en dépit de l'abstention des pays européens. Ainsi, on assiste ni plus ni moins à la répétition d'une large série de votes à l'issue desquels les pays du Sud, qui forment une majorité, obtiennent des avancées, qui ensuite ne sont pas appliquées. Les grandes puissances s'abstiennent ou votent contre et font tout le nécessaire pour empêcher la mise en place de ces votes. Je veux dire qu'elles entravent la mise en œuvre de traités internationaux. Ces dernières années, l'Europe est devenue l'épicentre de l'offensive néolibérale du capital contre le travail, des créanciers contre les débiteurs. La Grèce traverse par exemple une situation similaire à celle des pays d'Amérique latine dans les années 1980. Elle est totalement soumise aux diktats du FMI.

Quelles stratégies la région devrait-elle adopter pour résister à de nouveaux chocs financiers ?

La Banque du Sud est un outil fondamental afin de réaffirmer la souveraineté nationale. Néstor Kirchner a signé l'acte fondateur de la Banque du Sud en 2007, à quelques jours de la fin de son mandat. Mais il n'y a pas eu d'avancées. Cela fait sept ans et la

Banque n'est toujours pas entrée en activité. Je pense que la Banque du Sud dispose d'une base suffisante pour accorder des prêts aux pays membres et, par là, réduire leur dépendance à l'égard des marchés financiers et d'organismes comme la Banque mondiale, le FMI, la Banque interaméricaine de développement (BID). La Bolivie, le Venezuela et l'Equateur ont pris la décision de quitter le CIRDI, le tribunal de la Banque mondiale pour le règlement des différends en matière d'investissements, qui tranche en général en faveur des intérêts des multinationales, au détriment des pays. Ces trois pays ont écrit au CIRDI pour confirmer leur retrait. Le Brésil n'a jamais reconnu la compétence de ce tribunal. Cela porte à quatre le nombre de pays d'Amérique du Sud qui ne sont pas membres du CIRDI : la Bolivie, l'Equateur, le Venezuela, le Brésil. En termes de stratégies, je tiens à souligner, en analysant la sentence Griesa, que depuis la dictature militaire de 1976, l'Argentine a renoncé à exercer sa souveraineté, en contradiction avec la Constitution argentine et avec les Doctrines Calvo et Drago [5], qui tirent leur nom de deux juristes argentins de la fin du XIXème – début du XXème siècles. Renoncer à sa souveraineté en tant que pays débiteur est un problème fondamental. Dès lors, selon moi, les Doctrines Drago et Calvo, qui posent que la justice locale est compétente en cas de conflit avec des investisseurs étrangers, doivent être réintroduites. En outre, le décret de 2007 du président Rafael Correa est un exemple à suivre. Enfin, je considère que les actes souverains unilatéraux basés sur le droit international sont seuls à même de permettre aux pays d'obtenir le respect des intérêts de leur population.

Traduction de l'espagnol réalisée par Cécile Lamarque pour CADTM

EUROPE

LA COMMISSION JUNCKER APPROUVÉE PAR LE PARLEMENT

La Commission européenne présidée par l'ancien Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a obtenu mercredi le feu vert du Parlement de Strasbourg grâce à une large coalition composée du centre droit, du centre gauche et des libéraux. Les eurodéputés ont approuvé par 423 voix contre 209 et 67 abstentions la composition du nouveau collège qui entrera en fonction le 1er novembre. Le PPE (centre droit), dont est issu Jean-Claude Juncker,

le groupe des socialistes et démocrates ainsi que du celui des libéraux et démocrates avaient annoncé un vote favorable après avoir auditionné les 27 commissaires. L'ancien président de l'Eurogroupe, désigné par les Etats au sein de la formation arrivée en tête des élections européennes de mai dernier, avait été élu par les eurodéputés par 422 voix contre 250 le 15 juillet. Une quarantaine de socialistes, parmi lesquels les délégations espagnole et suédoise ainsi que quatre Français sur treize, avaient annoncé qu'ils voteraient contre le nouveau collège ou s'abstiendraient. Les eurosceptiques, tout comme la gauche communiste et une majorité d'écologistes, pour des raisons différentes, ont fait de même. Les conservateurs britanniques, qui ont obtenu la nomination d'un des leurs, Jonathan Hill, au poste stratégique pour Londres des Services financiers, s'en sont eux-mêmes tenus à une abstention bienveillante manifestée par le "bon vent" lancé à Jean-Claude Juncker par leur leader Syed Kamall. Le nouveau président de la Commission, qui sera épaulé à la présidence par un premier vice-président social-démocrate, le Néerlandais Frans Timmermans, s'était employé, avant le vote, à répondre à une partie des réserves exprimées par les eurodéputés, notamment libéraux et sociaux-démocrates. Il a confirmé que le commissaire hongrois Tibor Navracsics, dont le parti la Fidesz du Premier ministre Viktor Orbán, membre du PPE, est accusé de dérives autoritaires et populistes, ne gèrerait pas le dossier de la Citoyenneté. Ce portefeuille sera confié au conservateur grec Dimitris Avramopoulos, déjà chargé des Migrations et des Affaires intérieures tandis que Tibor Navracsics obtiendra en compensation les Sports, en sus de la Culture et de l'Éducation. Jean-Claude Juncker s'est également engagé à ce que le futur Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), en cours de négociation entre Bruxelles et Washington, exclue toute instance d'arbitrage supranationale, contrairement à ce que veulent les Américains. "Je n'accepterai pas que les tribunaux dans les Etats membres de l'Union européenne soient limités par des litiges spéciaux entre des investisseurs et les Etats", a-t-il dit, répondant ainsi à la gauche et à l'Allemagne. Jean-Claude Juncker est en revanche resté flou sur le plan d'investissement de 300 milliards d'euros sur trois ans dont une partie des eurodéputés craignent que les fonds ne procèdent essentiellement d'un recyclage de programmes existants. "Ce programme d'investissement ne peut pas être financé par un endettement supplémentaire", a-t-il indiqué, précisant miser sur "l'utilisation intelligente de crédits publics" pour que

l'investissement privé soit stimulé. "Nous allons vous le présenter avant Noël parce qu'il y a urgence." Celui qui a dirigé durant 18 ans le gouvernement du Luxembourg est aussi revenu sur les "doutes" exprimés quant à la nouvelle architecture de la Commission au sein de laquelle cinq vice-présidents superviseront les activités de leurs collègues. "Soit vous voulez 28 commissaires travaillant chacun dans leur coin, se vautrant dans l'esprit de clocher, ou des commissaires évoluant sous l'égide amicale de vice-présidents qui coordonneront leurs travaux", a lancé Jean-Claude Juncker. "Le grand perdant, c'est moi", a-t-il ironisé en évoquant les prérogatives qu'il a lui-même déléguées à ses vice-présidents. "Mais évidemment, celui qui délègue ses prérogatives peut les reprendre."

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 2,64% mercredi, dans le sillage des places européennes et de Wall Street alors que les spéculations vont bon train sur de nouvelles mesures de la Banque centrale européenne (BCE) pour soutenir la croissance. L'indice Nikkei, en baisse de 2% sur la seule séance de mardi et de 7% depuis le début du mois, a rebondi de 391,49 points à 15.195,77, terminant à son plus haut de la séance. Le Topix, plus large, a repris 31,05 points (2,58%) à 1.236,41. Les marchés mondiaux ont été soutenus mercredi par des résultats de société favorables et par des informations de Reuters sur de possibles rachats d'obligations d'entreprises par la BCE. "Les nouvelles (sur la BCE) ont déclenché des rachats à bon compte des valeurs japonaises qui avaient intégré le scénario du pire", autrement dit une rechute de l'Europe en récession, explique Toru Ibayashi, chez UBS Wealth Management à Tokyo.

La Bourse de Shanghai diminue de - 0,57 % .

L'indice de référence du Bombay Stock Exchange (BSE), le Sensex, a augmenté de 200 points soutenu par l'automobile, les

biens d'équipement et les stocks de la santé.

ÉTATS UNIS

Les marchés d'actions américains ont terminé en baisse mercredi, les indices boursiers effaçant leurs gains initiaux, pénalisés par les résultats jugés décevants publiés par Boeing et Biogen et par les inquiétudes liées à la situation à Ottawa où au moins deux personnes ont trouvé la mort lors de fusillades. Le Dow Jones des 30 valeurs industrielles américaines a perdu 0,92%, 153,49 points, à 16.461,32, le Standard & Poor's 500, indice de référence des gérants de fonds, a cédé 0,73%, 14,17 points, à 1.927,11 et le Nasdaq, à forte pondération technologique, a abandonné 0,83%, 36,63 points, à 4.382,84.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le vert mercredi, soutenues par une série de résultats d'entreprises meilleurs qu'attendu et par les derniers chiffres de l'inflation aux Etats-Unis, qui plaident pour un maintien prolongé de taux d'intérêt bas par la Réserve fédérale. La séance aura toutefois été volatile, les banques de la zone euro ayant brièvement souffert en matinée des informations de l'agence de presse espagnole EFE selon lesquelles au moins 11 d'entre elles auraient échoué aux tests de la Banque centrale européenne (BCE). À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,58% à 4.105,09 points. Le Footsie britannique a pris 0,43% et le Dax allemand 0,6%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 progressait de 0,57% et le FTSEurofirst 300 de 0,63%.

CHANGE

L'euro baissait face au dollar mercredi, dans un marché fébrile parcouru de spéculations persistantes sur la politique monétaire européenne ainsi que sur les résultats des tests de résistance des banques européennes attendus dimanche. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2657 dollar, contre 1,2714 dollar mardi soir. L'euro baissait également face au yen, à 135,80 yens contre 136,04 yens mardi soir. Le dollar progressait face à la devise japonaise, à 107,29 yens contre 106,99 yens mardi soir. L'euro s'était déjà trouvé sous pression mardi après la publication d'informations de presse selon lesquelles la Banque centrale

européenne (BCE) étudierait l'extension de ses rachats d'actifs à des obligations d'entreprises, c'est-à-dire à des actifs jugés risqués. Ce programme doit déjà augmenter le montant d'actifs possédés par la banque centrale et le volume d'euros en circulation, diluant en conséquence la valeur de la monnaie unique, et l'ajout d'actifs jugés risqués ajouterait de la pression sur la monnaie unique européenne. Vers 16H00 GMT, la livre britannique repartait à la hausse face à la monnaie unique européenne, à 78,77 pence pour un euro, mais baissait face au dollar, à 1,6070 dollar pour une livre. La devise suisse restait quasi stable face à l'euro, à 1,2064 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9530 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,1181 yuans pour un dollar, son niveau le plus fort en clôture en huit mois, contre 6,1230 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.243,75 dollars au fixing du soir, contre 1.250,25 dollars mardi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES ENJEUX JURIDIQUES DE LA TÉLÉMÉDECINE

L'article 78 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 "Hôpital, Patients, Santé, Territoires", codifié à l'article L.6316-1 du Code de la santé publique et son décret d'application n°2010-1239 du 19 octobre 2010 codifié aux articles R.6316-1 et suivants du Code de la santé publique, ont reconnu la télémédecine comme une pratique médicale à distance mobilisant les technologies de l'information et de la communication. La télémédecine ne se substitue pas aux pratiques médicales actuelles. Mais elle complète le système existant, en diminuant potentiellement le nombre d'hospitalisations, générant des économies pour le budget de la santé. Télémédecine et télésanté diffèrent. La télésanté est l'utilisation de technologies numériques au bénéfice de pratiques médicales mais aussi médico-légales au service du bien-être.

Seule la télémédecine a un cadre légal et réglementaire.

La télémédecine est une pratique médicale qui met en rapport grâce aux nouvelles technologies, soit le patient et un ou plusieurs

professionnels de santé, parmi lesquels un professionnel médical, soit plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels au moins un professionnel médical. La télémédecine est une réponse aux nombreux défis posés par notre société. L'augmentation du nombre de patients souffrant de maladies chroniques (insuffisance cardiaque, séquelles d'AVC, BPCO...) ou (et) de poly-pathologies liées au vieillissement, une démographie des professionnels de santé très mal gérée avec une très inégale répartition sur le territoire national, l'isolement de malades habitant en zones rurales, montagneuses, insulaires, l'exigence de soins adaptés aux résidents en EHPAD, l'indigence des soins donnés aux détenus notamment en psychiatrie, autant de raisons motivant le développement de la télémédecine. La télémédecine permet d'établir un diagnostic, d'assurer pour un patient à risque un suivi dans le cadre de la prévention ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, d'effectuer une surveillance de l'état des patients. Les cinq actes de la télémédecine prévus par la loi sont la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale, la régulation médicale. La téléconsultation consiste à donner une consultation à distance à un patient éventuellement assisté d'un professionnel de santé, médecin ou infirmière. Le patient et/ou le professionnel donnent les informations. Le médecin à distance pose le diagnostic. La télé-expertise consiste pour un médecin à solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs confrères sur la base d'informations médicales liées à la prise en charge d'un patient. La télésurveillance consiste pour un médecin à surveiller et à interpréter à distance les paramètres médicaux d'un patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé. La téléassistance médicale consiste pour un médecin à assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte. La régulation médicale consiste pour les médecins des centres 15 à établir par téléphone un premier diagnostic afin de déterminer et de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel. La télémédecine n'impose pas de dispositions spécifiques dans les Codes de déontologie médicale des états membres de l'Union Européenne ni dans la Charte Européenne d'Éthique Médicale puisque le droit commun, les principes éthiques et déontologiques en vigueur demeurent et s'appliquent à cette pratique de la

médecine.

Le patient doit donner son consentement libre et éclairé.

Le patient doit au préalable être informé de la nécessité, de l'intérêt, des conséquences et de la portée de l'acte médical ou de l'intervention médicale ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour leur réalisation. Les professionnels de santé devront être en mesure de démontrer qu'ils ont bien respecté ce point. Dans certains cas, la formation et la préparation du patient à l'utilisation du dispositif de télémédecine sont nécessaires. Une éducation thérapeutique est parfois prévue. Le champ des responsabilités individuelles de chaque intervenant et celui partagé par l'ensemble des professionnels participant à l'acte médical, doivent être définis avec précision. Chaque professionnel de santé exerce dans son champ professionnel. Il faut garantir la communication concernant le recueil des données personnelles de santé, du patient, leur hébergement, leur transmission, et leur traitement. Il faut garantir la sécurité, la disponibilité et la fiabilité des dispositifs technologiques, relevant de la responsabilité du tiers technologique. Le choix du matériel et de son agrément sont stratégiques. Chaque professionnel doit être couvert par une assurance de responsabilité professionnelle précisant le lieu de compétence juridictionnelle. Les professionnels de la santé doivent adopter un « comportement médical adapté », et éviter par exemple d'annoncer un diagnostic grave par télémédecine. Les rôles et responsabilités de chacun des acteurs doivent impérativement être prévus par des conventions, fiches de postes, protocoles, conduites à tenir.

Des arbres décisionnels doivent être prévus.

Une traçabilité de l'acte réalisé dans le cadre de la télémédecine est obligatoire. Doivent être inscrits dans le dossier médical du patient tenu par chaque professionnel médical intervenant dans l'acte de télémédecine et dans la fiche d'observation mentionnée à l'article R 4127-45 du Code de la santé publique : le compte rendu de la réalisation de l'acte ; les actes et les prescriptions médicamenteuses effectués dans le cadre de l'acte de télémédecine; l'identité des professionnels de santé participant à l'acte ; la date et l'heure de l'acte ; les incidents techniques éventuels. Les périmètres des métiers de la santé vont nécessairement se modifier. Des transferts de compétences et

délégations de tâches vont progressivement intervenir, notamment au profit des infirmiers et infirmières. Une évolution du droit de la responsabilité à terme est prévisible. La télémédecine n'en est qu'à ses balbutiements. Le droit de la télémédecine aussi avec l'émergence de nouvelles responsabilités des acteurs de la santé.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

18 LA NATION N°1119 / MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER